

Affectation en classe de 6^{ème} - Rentrée scolaire 2026 -

Mon enfant est actuellement inscrit en CM2 dans une école publique

**Je souhaite inscrire mon enfant dans un
collège public**

**Mon interlocuteur est le directeur/ la directrice
de l'école de mon enfant.**



Retour **obligatoire** du VOLET 1 rempli et signé
auprès du directeur d'école :
du 13 mars au 20 mars 2026

Retour **obligatoire** du VOLET 2 rempli et signé
auprès du directeur d'école :
du 23 mars au 2 avril 2026



Parution des résultats de l'affectation en 6^{ème} :
le 3 juin 2026

Inscription de mon enfant dans son collège
d'affectation :
jusqu'au 10 juin 2026

**Je souhaite inscrire mon enfant dans
un collège privé**

**Mes interlocuteurs sont le directeur / la
directrice de l'école de mon enfant et le
chef d'établissement du collège privé.**



Retour **obligatoire** du VOLET 1 rempli et signé
auprès du directeur d'école :
du 13 mars au 20 mars 2026

Retour **obligatoire** du VOLET 2 rempli et signé
auprès du directeur d'école :
du 23 mars au 2 avril 2026



**Je dois m'adresser au collège privé dans
lequel je souhaite inscrire mon enfant.**



Pour identifier le collège public de secteur de mon
enfant : [https://www.loire.fr/jcms/lw_1331738/les-
colleges-de-la-loire](https://www.loire.fr/jcms/lw_1331738/les-colleges-de-la-loire)

Éléments à retenir

- Les demandes de dérogation à la carte scolaire sont étudiées en fonction des critères de priorité et dans la limite des places restées disponibles après l'affectation de tous les élèves du secteur
- Dès le 3 juin 2026, je recevrai la notification d'affectation du collège où est affecté mon enfant
- Je dois prendre contact avec le collège mentionné sur ce document et dois y inscrire mon enfant **au plus tard le mercredi 10 juin 2026, délai de rigueur, sinon la place sera réputée vacante.**
- Si la notification d'affectation n'indique pas le collège demandé en dérogation, cela signifie que ma demande de dérogation a été refusée
- Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la DSDEN de la Loire :
<https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>